

Ébéniste

Pour les amoureux du bois et du style



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Véritable artisan du bois, vous concevez, fabriquez, reproduisez ou réparez des meubles ou accessoires en bois et/ou en produits dérivés.

Lors de la fabrication, vous effectuez vous-même les différentes étapes : étude et traçage des plans, débitage du bois, assemblage, montage et finition.

Vous travaillez principalement sur des pièces uniques ou en série limitée, qu'elles soient de styles anciens ou contemporains.

Votre but est de fournir un produit de qualité, esthétique, correspondant au style ou à l'époque et répondant aux exigences de votre client.

Journée type

Pour commencer vous réalisez les plans en incluant tous les détails de la fabrication et de la décoration.

Si la pièce est ancienne et le nécessite, vous effectuez un travail de recherche historique et une étude des matériaux.

Vous choisissez ensuite l'essence de bois la plus adéquate. Vous la travaillez, la découpez et rabotez les différentes pièces. Pour cela, vous utilisez des machines à bois traditionnelles et à commande numérique et divers types d'outillages manuels.

Vous assemblez ces pièces et réalisez les finitions. Enfin, après avoir poncé soigneusement le meuble, vous appliquez les patines, peintures, vernis, cires ou dorures en respectant les temps de séchage.



Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre atelier d'ébénisterie
- Travailler comme artisan dans une entreprise, une manufacture, un organisme culturel ou du patrimoine...
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'ébénisterie

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être ébéniste ?

Vous devez avoir le sens de l'observation et celui de l'esthétique, être résistant, adroit et respectueux des règles de sécurité.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre habileté, votre méthode de travail et votre sens du commerce.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié :

1^{ère} année : jeudi 9h30 - 17h00

2^{ème} année : mercredi 9h30 - 17h

Programme:

1^{ère} année (préparatoire - 260h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB 12h) La Formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants

en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.

- Organisation de l'atelier et du chantier (8h)
- Analyse, préparation et communication (36h)
- Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- Histoire du mobilier (48h)
- Réaliser un cadre avec assemblage de base sans profilage (60h)
- Usiner sur machine à commande numérique (24h)
- Réaliser un cadre profilé avec assemblage de base (60h)

2^{ème} année (272h)

- Suivi du projet pratique - Fabrication d'un meuble (24h)
- Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints (12h)
- Conception assistée par ordinateur (24h)
- Histoire du mobilier - Atelier de recherche (16h)
- Gestion de projets et conception - Suivi examen C (24h)
- Concevoir et réaliser un bâti de meubles en bois massif et un caisson en panneaux (48h)
- Concevoir, réaliser et poser des parties mobiles de meubles (56h)
- Concevoir et réaliser les décors (48h)
- Réaliser les finitions (20h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'auditeur se voit délivrer un diplôme de coordination et encadrement "Ebéniste".

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement
Ebéniste

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour
chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 -
info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année
d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation
scolaire à cette date ET répondre à l'une des
conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans
l'enseignement général, technique ou
artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans
l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions
générales (CESI/CE2D)